

**DÉLIBÉRATION N° 2025-007 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 14 AVRIL 2025 à 14h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA, M. Christophe LABORIE, M. Claude ASSIER

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 25 février 2025

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 14 avril 2025 ont été adressés à ses membres le 1^{er} avril 2025 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Jean-Luc CALMELLY

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 6**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 25 février 2025 à 14 h 00
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etaient présents :

- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*
- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavignac*
- MME Emilie SAULES – LE BARS, *Conseillère départementale du canton Rodez 2*
- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Raspes et Lévézou*
- MME Kateline DURAND, *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Yves REGOURD, *Maire du Vibal, Président de la communauté de communes Pays de Salars*

Etait absent et représenté :

- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*

Etaient absents :

- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*
- M. Alexis CANITROT, *Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou*

▪ **Personnes associées :**

Etaient Présentes :

- MME Estelle BUSCAYLET, *Juriste, Département,*
- MME Hélène ARRESTIER, *Responsable de la Mission Pilotage de la Ressources, Aveyron Ingénierie.*

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 28 juin 2024
- 2- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1er janvier 2025 et le vote du Budget 2025
- 3- Débat sur les orientations budgétaires 2025
- 4- Adhésion à différents marchés en groupement de commandes avec le Département
- 5- Approbation de la modification des statuts d'Aveyron Ingénierie
- 6- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du Centre Micropolis

Madame Kateline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.
Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

→ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1er janvier 2025 et le vote du Budget 2025

Le Président donne lecture du rapport visant à lui permettre, dans une certaine limite, d'autoriser à engager certaines dépenses jusqu'au vote du budget du syndicat mixte prévu prochainement.

Il explique que ces dépenses viseront à réaliser les travaux d'entretien courant et de maintenance sur le Centre et ses abords.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres l'autorisation pour le Président d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2024.*

Point 3 de l'ordre du jour : Débat sur les orientations budgétaires 2025

Le Président indique que le sujet majeur à l'ordre du jour de la séance est le débat sur les orientations budgétaires 2025.

La convention de DSP approuvée l'an dernier prévoit un nombre important d'investissements.

2025 sera la première année de mise en œuvre du contrat et le commencement dans le déroulé de ces investissements.

Aveyron Ingénierie présente l'état d'avancement des travaux du groupe de travail concernant la démarche collaborative engagée il y a quelques mois avec le délégataire et des experts du Département pour :

- La refonte de la scénographie extérieure (identifié comme un investissement prioritaire),
- Le suivi global de la mise en œuvre de la DSP.

Ces travaux sont à l'origine de proposition concernant les investissements à prioriser en 2025 et ceux qu'il est conseillé de reporter en 2026, car faisant l'objet d'une réflexion plus globale.

Les investissements identifiés pour 2025 seraient centrés sur :

- Des travaux et des investissements de réparation et d'amélioration (Local Tableau Général Basse Tension, Climatisation, Portes automatiques, Chauffage) ;
- La préparation de nouveaux investissements (scénographies intérieure et extérieure, muséographe et scénographe, uniquement pour la phase études).

En comparaison avec d'autres parcs à thème et sites comparables, il est apparu que certains investissements reviendront en réalité plus cher que ce qui avait été prévu initialement (scénographie extérieure). Néanmoins, certaines parties de cette scénographie pourraient être reprises.

Egalement, une coordination sera organisée par rapport aux bornes de recharge électrique car la commune dispose déjà d'un projet.

De plus, Aveyron Ingénierie assure une étude de marché avec des sites comparables.

Un échange a été organisé avec Terra Botanica, parc à thème situé à proximité d'Angers, exploité par une structure privée et dont la fréquentation est très supérieure à MICROPOLIS (env. 500 000 visiteurs par an).

En fonctionnement, les charges du syndicat seraient maintenues. La contribution du Département est identique à celle de l'année dernière.

Les prestations réalisées par Aveyron Ingénierie au titre des deux missions tarifées seraient à prévoir en plus (env. 20 000 euros).

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025.

Point 4 de l'ordre du jour : Adhésion à différents marchés en groupement de

commandes avec le Département

Le Président du Syndicat Mixte indique qu'au titre du groupement de commande coordonné par le Département, il convient de se positionner sur certains marchés renouvelés cette année.

Ces marchés concernent des missions de coordination et de sécurité, de contrôle technique et d'entretien et de réparation.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres la proposition de renouvellement pour 2025 de ces marchés.*

Point 5 de l'ordre du jour : Approbation de la modification des statuts d'Aveyron Ingénierie

Le Président indique qu'en tant qu'adhérent d'Aveyron Ingénierie, il convient d'approuver la modification statutaire de l'agence, dont les modifications sont détaillées dans le rapport transmis.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres la modification des statuts d'Aveyron Ingénierie.*

Point 6 de l'ordre du jour : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du Centre Micropolis

Le Président indique qu'au titre d'une évolution du régime de TVA, un avocat spécialisé est en cours de consultation pour étudier la situation du Syndicat Mixte au regard de la nouvelle réglementation.

Dans l'attente de l'analyse, il est proposé pour ne pas pénaliser la trésorerie du Syndicat mixte et de la SEM d'approuver par avenant une évolution de la convention de DSP.

Cette évolution vise à ne pas assujettir la redevance d'affermage à la TVA.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres l'avenant 1 de la convention de DSP.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 14 h 50.